



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 29 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Col de La Bâthie et lacs de la Tempête : un nouveau site classé au titre du paysage en Savoie

Dans le massif du Beaufortain, le col de La Bâthie et les lacs de la Tempête ont été classés parmi les monuments naturels et les sites du département de la Savoie, par [décret du 19 novembre 2019](#).

La démarche de classement du site a été conduite en concertation avec les deux communes du territoire sur lequel il se situe : La Bâthie et Cevins.

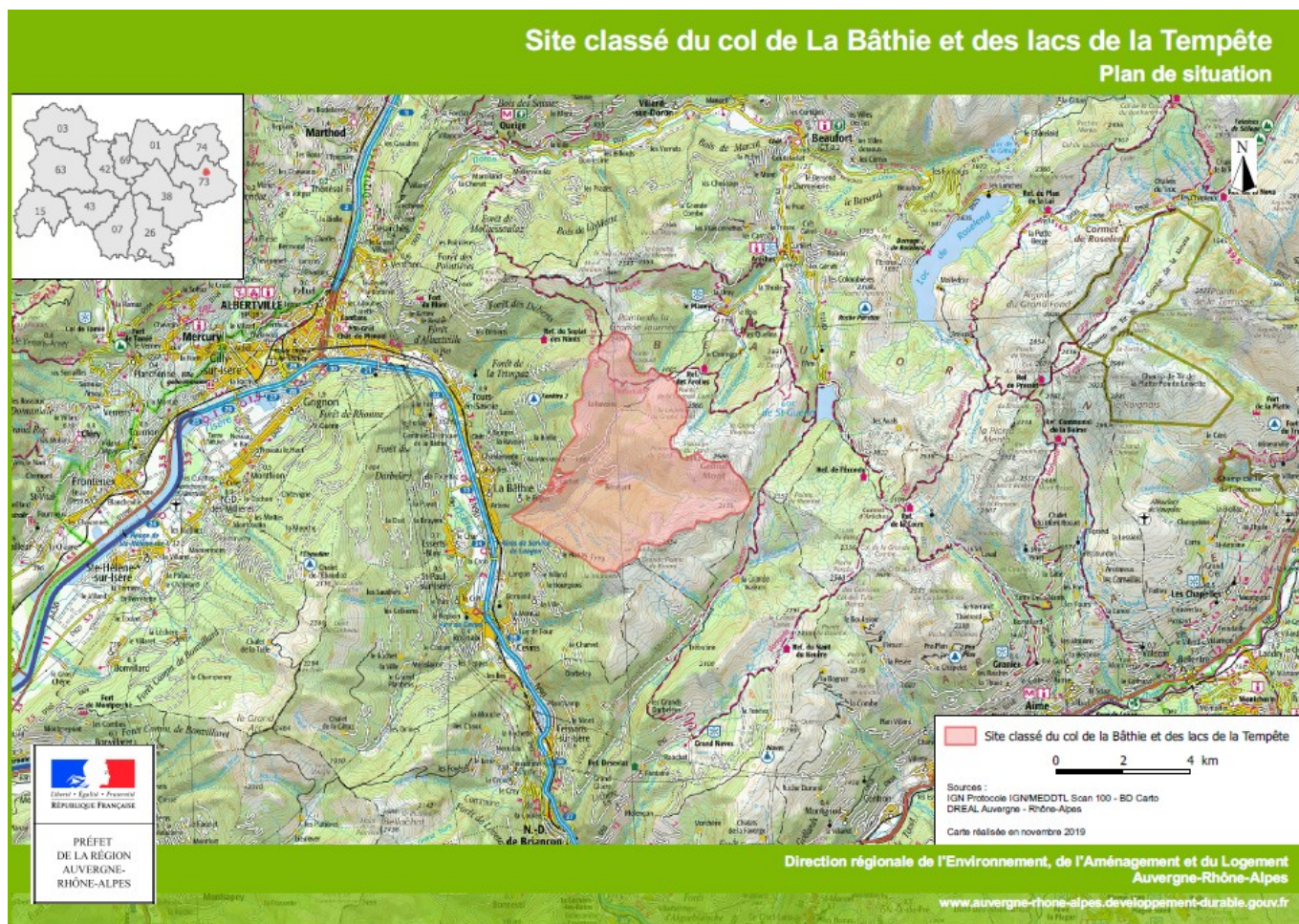
Ce site est bien plus grand que simplement le col et les lacs. Il s'agit en réalité de deux vallées confluentes surplombant la vallée de la Tarentaise. C'est leur état de préservation exceptionnel, ainsi que la diversité des paysages de haute et de moyenne montagne auxquels elles servent d'écrin qui leur a valu cette reconnaissance au niveau national. Le critère de classement retenu par le Conseil d'État est en effet leur caractère "pittoresque", c'est à dire digne d'être peint.



Col de La Bâthie vu depuis la commune de La Bâthie / photo DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Il faut faire l'effort de l'ascension pour comprendre la puissance et la beauté de ce site : monter jusqu'au col de la Bâthie, d'où l'on peut admirer le Mont Blanc, découvrir les calmes miroirs des lacs de la Tempête, qui s'égrennent en marches d'escalier dans la vallée du Bénétant. La silhouette du Grand Mont, qui domine le site, impressionne fortement les visiteurs, ainsi que les pentes minérales vers la vallée de la Tarentaise qui se perdent dans la forêt en contrebas dans des raccourcis vertigineux et l'ambiance intime, mystérieuse, de la ravine de l'Arbine. Le site conserve également une dimension patrimoniale évidente, témoignage de sa toujours dynamique tradition d'agropastoralisme.

☞ Une vidéo de découverte aérienne du Col de La Bâthie et lacs de la Tempête est disponible sur [le site internet de la DREAL : Rubrique Aménagement Paysages Sites > Sites classés, sites inscrits](#)



Pour mémoire, un site classé est un paysage exceptionnel, considéré comme l'un des plus beaux de France. À ce titre, il appartient au patrimoine national. Moins de 2 % du territoire est actuellement classé. Cette politique a inspiré le dispositif "patrimoine mondial de l'Unesco".

Tout comme le classement de bâti au titre des monuments historiques, le classement de sites au titre du paysage est issu de la réflexion menée à la fin du XIX^{ème} siècle par des artistes et gens de lettres, ainsi que les premières associations de tourisme et de protection des paysages, qui prirent conscience de la valeur patrimoniale et de la fragilité des paysages naturels. Ils favorisèrent l'émergence d'une législation sur la protection des monuments naturels et des sites afin de les léguer en l'état aux futures générations.

Contact presse : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Nathalie ANASTASI, chargée de communication

Tél. : 04 26 28 60 53 - mél. : nathalie.anastasi@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>